



# COMPTE - RENDU

## SOMMAIRE

*DEPARTEMENT DE PARIS*



**Séance du mardi 13 juin 2006**

La séance est ouverte à 10 h 55, sous la présidence de Mme STIEVENARD, vice-présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général.

(M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est absent de l'hémicycle).

-----

**Mme STIEVENARD**, présidente, rappelle que le vœu n° 1 G et les projets de délibération DF 9 G, DF 7 G et DF 8 G ont fait l'objet d'un débat lors du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal.

**Vœu n° 1 G déposé par les groupes communistes, socialiste et RG, "Les Verts" et MRC relatif aux 52 millions d'euros dûs par l'Etat au titre du RMI.**

**Mme STIEVENARD**, présidente, demande l'avis de M. SAUTTER sur le vœu n° 1 G.

**M. SAUTTER**, vice-président, rapporteur, émet un avis favorable.

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n° 1 G assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

-----

**DF 9 G Emission d'un titre de recettes à l'encontre de l'Etat pour la compensation du RMI/RMA.**

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 9 G.

Il est adopté.

-----

**DF 7 G Compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2005.**

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 7 G.

Il est adopté.

-----

**DF 8 G Compte de gestion de M. le Receveur général des Finances, Trésorier-payeur général de la Région Ile-de-France retraçant les opérations du Département de Paris au titre de l'exercice 2005.**

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération 8 G.

Il est adopté.

-----

La séance, suspendue à 11 h, est reprise à 15 h 30, sous la présidence de M. SAUTTER, vice-président du Conseil de Paris.

-----

**Adoption de comptes rendus.**

**M. SAUTTER**, président, propose à l'Assemblée d'adopter le compte rendu sommaire de la séance du lundi 15 mai 2006 qui a été affiché et le procès-verbal intégral de la séance du lundi 27 février 2006 qui a été publié au Bulletin départemental officiel.

Ils sont adoptés sans observation.

-----

**2006, DDATC 140 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de créer une "conférence Paris - Seine-Saint-Denis" et de signer le protocole de coopération y afférent.**

**Vœu n° 2 relatif au projet de délibération DDATC 140 G sur la conférence Paris - Seine-Saint-Denis déposé par le groupe socialiste et radical de gauche.**

**M. SARRE**, président du groupe du Mouvement républicain et citoyen, rappelle que depuis l'éclatement du département de la Seine en 1964, il a été bien difficile de trouver une structure permettant de faire face aux enjeux qui sont communs à un très grand nombre de communes et de collectivités locales entourant la Capitale.

L'orateur estime qu'il faudra organiser les rapports entre Paris et ses voisins parce que l'intérêt des citoyens et de l'agglomération le demande, en effet, de nombreux sujets comme le logement, les transports, le développement économique doivent impérativement être traités à une autre échelle que celle du seul cadre intra muros, cela a

commencé à être fait avec le Val-de-Marne et se poursuit avec la Seine-Saint-Denis avec des enjeux multiples : transport, environnement, politique de la Ville.

L'orateur souligne que cette démarche ne constitue qu'une étape, en effet, les faits l'imposeront, c'est un grand Paris qu'il faudra bâtir.

L'orateur indique que c'est dans cet esprit et avec enthousiasme que son groupe votera ce projet de délibération.

**Mme CONSTANTIN** se félicite de la signature de ce protocole et considère qu'il serait bon qu'il soit précisé non dans la forme, il est déjà voté, mais dans l'esprit qui présidera aux travaux conjoints, et c'est le sens du vœu n° 2.

L'orateur souhaite que les groupes de travail sur les grands services publics et les territoires soient animés conjointement par les responsables des exécutifs concernés, que pour les questions relatives à l'eau, les réflexions portent sur les enjeux communs à savoir la gestion de la ressource et des milieux, en lien avec les réflexions menées dans les instances existantes, le comité de bassin, le SIIAP et les grands lacs de Seine.

L'orateur ajoute que, pour les canaux, les réflexions seront intégrées dans la Réunion territoriale des canaux, cadre institutionnel, déjà opérationnel, qu'elle co-anime avec Denis BAUPIN et Pierre MANSAT en ce qui concerne Paris.

L'orateur estime, que pour les G.P.R.U., il faudrait que les réflexions soient menées en tenant compte des besoins de rééquilibrage à l'est, notamment en ce qui concerne l'offre en locaux et les emplois susceptibles d'être accueillis, et que pour les approches par filière, notamment images et multimédias numériques, celles-ci s'inscrivent dans la démarche pôle de compétitivité, enfin que pour les questions relatives à l'enseignement supérieur, les engagements pris par l'Etat soient respectés tant dans les conventions U3M que dans les conventions cadres signées ces dernières années.

**M. MANSAT**, rapporteur, indique que les relations que Paris essaie d'établir avec l'ensemble de la banlieue, de la région, de l'agglomération, constituent un processus assez délicat, qui nécessite une approche politique fine et respectueuse de l'identité des uns et des autres et que tout processus qui apparaîtrait comme voulant imposer une hégémonie de Paris ou issu de mesures "autoritaires", que ce soit de la part de l'Etat ou de la part d'autres collectivités, serait repoussé

par l'ensemble des acteurs, notamment l'ensemble des maires.

L'orateur estime que Paris doit développer son travail de relations bilatérales, qui, d'ailleurs, a déjà commencé avec les instances des collectivités locales de la Région Ile-de-France et notamment les Conseils généraux.

L'orateur ajoute que c'est à partir de leurs compétences qu'à pu être établi un texte de coopération, d'ailleurs, le bilan de la conférence Paris Val-de-Marne est de ce point de vue très positif et on peut penser que cette conférence avec la Seine-Saint-Denis produira les mêmes effets. L'orateur précise que cette initiative a été proposée au Conseil général des Hauts-de-Seine qui doit y réfléchir.

L'orateur indique qu'en ce qui concerne les groupes de travail, il est prévu qu'ils soient animés par des élus qui sont désignés par les assemblées, d'ailleurs, en juillet, le Conseil désignera ses représentants, à la proportionnelle, de la majorité et de l'opposition, donc, les élus de l'Exécutif piloteront les groupes de travail, comme cela se fait déjà avec le Val-de-Marne.

L'orateur ajoute que les questions relatives à l'eau s'intègrent dans le cadre des instances existantes dans lesquelles le Conseil général de la Seine-Saint-Denis est partie prenante, comme Paris, le S.I.A.A.P., les Grands Lacs de Seine, le Comité de Bassin, etc.

L'orateur précise que le Département de Seine-Saint-Denis participe déjà à la Réunion territoriale annuelle des canaux, et pour ce qui concerne les pôles de compétitivité, Paris travaille déjà activement avec la Seine-Saint-Denis dans le pôle de compétitivité autour des images et de la vie numérique et quant à la question relative à l'enseignement supérieur, elle ne relève pas de la conférence, mais bien d'une volonté politique partagée.

L'orateur propose que ce vœu soit retiré car toutes les réponses positives sont apportées au vœu.

**Mme CONSTANTIN** indique qu'elle retire son vœu n° 2.

**M. SAUTTER**, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDATC 140 G.

Il est adopté.

-----

**2006, DASES 177 G - Plan de renforcement du dispositif de prévention spécialisée : création de 5 postes complémentaires.**

Mme GEGOUT estime que le projet de Loi sur la Délinquance s'inscrit dans une logique d'ordre, de méfiance, de délation, de contrôle des classes populaires, alors que les ajustements proposés au plan de renforcement du dispositif de prévention à Paris vont dans un tout autre sens, en effet en choisissant de renforcer 5 équipes de prévention spécialisée, la Ville démontre qu'une véritable politique de prévention est en marche, allant à l'encontre des logiques répressives prescrites par ce projet de loi.

L'orateur considère que les mesures contenues dans ce projet de loi ont un caractère double : répression et jugement moral, la répression, avec, par exemple, la suppression des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire des enfants, qui ne fait que criminaliser un peu plus les ménages en détresse et jugement moral porté sur les gens avec notamment, la question de la transmission de la langue maternelle à l'enfant.

L'orateur fait remarquer que la proposition d'étendre les pouvoirs du Maire, celui-ci devenant le coordinateur et l'animateur de la prévention, risque d'anéantir le respect qu'ils ont gagné auprès des habitants lors des événements de novembre dernier par leur sang froid, leur capacité d'écoute, leur présence sur le terrain, s'ils deviennent force de loi et de décision en matière de prévention car ils seraient perçus comme des ennemis de la population.

L'orateur indique que le projet de délibération illustre les choix de la Ville : la reconnaissance et le soutien du travail des professionnels de l'action sociale et de la prévention, par ailleurs, alors que l'Etat convoque les catégories "délinquance", "nettoyage au Karcher", "racaille", pour qualifier sa jeunesse, la Ville associe "jeunesse" à "espoir" et "réussite", ce qui illustre bien sa détermination à ce que soit possible une construction identitaire positive et pleine d'avenir pour tous les jeunes.

L'orateur fait remarquer qu'alors que le temps de l'action éducative est réduit au profit de procédures pénales et répressives, de plus en plus rapides et de plus en plus visibles, la Ville redonne sa place à l'Action sociale, qui demande du temps et de la patience, en choisissant de renforcer ses équipes de prévention, elle laisse la place à l'Intervention éducative alors que les moyens financiers et humains en faveur de la police, mis en place

en 2003 par le Ministre de l'Intérieur (LSI), n'ont pas évité une augmentation des violences et notamment des violences à la personne.

L'orateur rappelle qu'outre les 5 postes créés pour le renforcement des équipes de prévention déjà en place, c'est 70 postes d'éducateurs qui ont été créés depuis le début de la mandature.

L'orateur se félicite de ces choix, volontaristes et symboles de justice sociale, choix qu'il est particulièrement important d'affirmer et de mettre en valeur dans le contexte politique actuel.

Mme DUBARRY se réjouit de voter ce projet de délibération visant à mettre en œuvre concrètement, et extrêmement rapidement, un amendement que les élus du groupe "Les Verts" avaient déposé lors du dernier débat budgétaire, pour être exact, l'amendement était légèrement plus ambitieux car il demandait la création de 20 postes supplémentaires.

L'orateur estime que la prévention spécialisée est un levier essentiel d'intervention en faveur des jeunes en difficulté alors que le projet de loi du ministre de l'Intérieur sape tout ce qui fait la singularité et donc l'utilité de la prévention spécialisée.

L'orateur ajoute que le texte prend pour point de départ que toute personne en difficulté est aussi une personne potentiellement dangereuse et délinquante, en effet, il prévoit un dépistage précoce des troubles du comportement, se basant ainsi en partie sur un rapport de l'INSERM dont les postulats ont été très largement rejetés, tant par les professionnels de tous les secteurs d'intervention que par les élus. L'orateur précise que ce projet prévoit de confier aux Maires de nouvelles responsabilités et de les mettre au centre de toutes les politiques de prévention d'un territoire, en effet, il aurait la charge de condamner les familles à un stage de responsabilité parentale, de prononcer des rappels à l'ordre, de demander la mise sous tutelle des allocations familiales, d'avoir accès aux données médicales des malades sortant de l'hôpital psychiatrique ou en sortie à l'essai et de prononcer des hospitalisations d'office sur simple avis médical, pour trouble à l'ordre public.

L'orateur considère qu'il s'agit là de transformer les Maires en "Maire fouettard" dénaturant à la fois leur propre responsabilité tout autant que celle des différents intervenants sur ces secteurs.

L'orateur pense qu'il faut continuer à envisager le travail avec la prévention spécialisée comme avec tous les autres acteurs de la prévention et de l'action sociale, en partenariat

**Mme STIEVENARD**, vice-présidente, rapporteure, concède que le nombre de postes n'est pas celui proposé au départ par le groupe "Les Verts" mais cela vient s'ajouter à beaucoup de créations antérieures, et tout cela va renforcer les équipes dans des arrondissements qui en ont bien besoin, le 9e, le 15e, le 19e et le 20e arrondissement, en effet, la collectivité parisienne n'a pas les mêmes valeurs que le Gouvernement actuel qui présente des textes qui vont créer énormément de confusions et qui stigmatisent la jeunesse là où, au contraire, il faut poser des actes de confiance à son égard.

L'orateur ajoute que beaucoup de Maires ne souhaitent pas jouer les shérifs, et n'entendent pas se voir confier des pouvoirs de sanction qui relèvent de la justice et de la police. L'orateur indique qu'elle protestera contre cela et fera connaître ses prises de position dans toutes les enceintes possibles.

L'orateur rappelle que les travailleurs sociaux sont très attachés au maintien du secret professionnel, par souci éthique de respect de la vie privée des familles mais aussi par souci d'efficacité afin de ne pas rompre la relation de confiance.

**M. SAUTTER**, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 177 G.

Il est adopté.

-----

**2006, DASES 248 G - Chantiers de solidarité internationale 2006. - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention et de fixer la participation financière du Département de Paris avec l'association "Léo Lagrange Ile-de-France", 153, avenue Jean-Lolive, 93500 Pantin, pour l'organisation de cinq chantiers en direction de jeunes en difficulté.**

**Mme DUBARRY** souligne que ce projet de délibération vise à soutenir le dispositif Ville vie vacances et, qu'elle approuve cette démarche d'autant que le dispositif Ville vie vacances est encore insuffisant en terme de jeunes pris en charge autant qu'en période de déroulement tout au long des vacances.

L'orateur indique qu'une équipe de prévention spécialisée dans le 10e arrondissement travaille, depuis un an, à la mise en place d'un chantier de solidarité internationale qui s'appelle le raid solidaire, ce projet s'adresse à un groupe de jeunes qui sont suivis par les éducateurs spécialisés afin d'organiser un raid sportif dans le sud marocain couplé à une action de solidarité internationale : acheminement de matériels scolaires à destination des écoles du village, de petits matériels sanitaires, de matériels informatique également.

L'orateur concède que cette action n'entre pas stricto sensu dans le cadre des chantiers de solidarité internationale et du coup, cette action, qui a demandé un investissement hors norme de la part des équipes éducatives, n'a bénéficié d'aucun financement complémentaire de la part des services de la collectivité parisienne.

L'orateur indique que son groupe votera ce projet de délibération mais considère que si les projets mis en place par l'association Léo Lagrange sont nécessaires et utiles, ils ne sont malheureusement pas suffisants et il convient d'envisager de diversifier les subventions afin d'accompagner le travail mené par d'autres associations qui sont aussi des partenaires de la collectivité parisienne au quotidien et dans les arrondissements.

**Mme STIEVENARD**, vice-présidente, rapporteure, indique que ce projet de raid sportif et solidaire au Maroc ne peut pas entrer dans le cadre des chantiers examinés aujourd'hui pour autant il va être proposé dans le cadre de l'appel à projet innovant au titre de l'aide sociale à l'enfance.

L'orateur ajoute que cinq chantiers sont présentés aujourd'hui et trois autres le seront lors d'une prochaine séance. L'orateur indique à Mme DUBARRY que rien n'empêche que des associations parisiennes développent des projets personnalisés dès lors qu'il n'y a pas d'incompatibilité avec le cadre général défini par Léo Lagrange. L'orateur rappelle que l'an dernier, il y avait 10 chantiers et 8 cette année, mais pour l'essentiel il est répondu à toutes les demandes qui sont faites, pour un investissement de 100.000 euros, qui apporte énormément aux jeunes à la fois au moment où ils le vivent mais avant, pendant la période de préparation et ensuite dans la période d'évaluation.

**M. SAUTTER**, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 248 G.

Il est adopté.

-----

**2006, DASES 169 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention avec l'Association pour l'ouverture d'un centre social aux Amandiers en vue de la réouverture du centre social sis 38, rue des Amandiers (20e), et de fixer la participation financière du Département de Paris pour l'exercice en cours.**

Mme RENSON se déclare favorable à ce projet de délibération.

L'orateur se félicite de la réouverture du centre social des Amandiers mais s'interroge sur les motifs de fermeture de ce centre créé en avril 2002, en effet, il semblerait qu'une gestion pour le moins approximative soit à l'origine de ce qui se soldera par un jugement de liquidation judiciaire, prononcé le 29 novembre 2005.

L'orateur souhaite connaître la date de réouverture effective du centre des Amandiers et la manière dont va être assurée la continuité de l'action sociale dans ce quartier sensible.

L'orateur regrette que le Département de Paris ne soit pas plus exigeant dans la gestion de ses comptes sociaux, ce qui lui éviterait de pénaliser la population parisienne, en particulier la plus défavorisée.

Mme STIEVENARD, vice-présidente, rapporteure, rappelle qu'une crise interne grave s'est déroulée au sein de l'association gestionnaire de ce centre social, des difficultés de nature associative que ni la Caisse d'allocations familiales ni le Département n'étaient en mesure de traiter, ce qui a conduit à la décision de fermeture temporaire de ce centre. L'orateur indique que la relance a été organisée via une nouvelle structure porteuse : l'association pour l'ouverture d'un centre social aux Amandiers, et espère qu'avant la fin de l'année, ce centre social pourra rouvrir. L'orateur ajoute qu'un comité de pilotage a été mis en place avec la mairie du 20e arrondissement et en lien avec la Caisse d'allocations familiales, qui est cofinanceur dans ce type de structure, et a bon espoir que ce centre rouvre dans le courant de l'automne, en tout cas avant la fin de l'année.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 169 G.

Il est adopté.

-----

**2006, DASCO 21 G - Subvention à l'Association départementale des parents d'élèves de l'enseignement public de Paris (20e). - Montant : 20.000 euros.**

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 21 G.

Il est adopté.

-----

**2006, DLH - DU 5 G - Avis sur le projet de décret de création de l'établissement public foncier d'Ile-de-France.**

M. GATIGNON, rappelle que la création de cet établissement public foncier était un événement très attendu, depuis deux ans, depuis la fin de la campagne régionale, où l'ensemble des listes s'étaient prononcées en faveur de cette création, mais malgré cette belle unanimité, il a fallu beaucoup de débats pour que l'Etat se décide enfin à avancer sur ce dossier, de manière partielle puisque entre-temps trois Départements ont décidé de jouer leurs cartes à part.

L'orateur fait remarquer que cet événement était très attendu parce que le foncier est l'élément essentiel pour la réalisation de logement social en Ile-de-France, et à ce titre l'établissement public pourra jouer pleinement son rôle. L'orateur ajoute que la volonté politique est essentielle et ce n'est pas l'établissement public foncier qui pourra quelque chose en termes de volonté politique à une époque où la droite a surtout pour objectif de remettre en cause la loi S.R.U. et l'obligation de réaliser du logement social.

L'orateur considère que cet établissement public foncier est un instrument essentiel, mais qui, à lui seul, ne pourra pas résoudre la crise du logement en Ile-de-France, néanmoins, il revêt une importance toute particulière, même si les Hauts-de-Seine, les Yvelines et le Val-d'Oise ont décidé de faire bande à part et on ne peut que le regretter, puisque la question du logement social en Ile-de-France a une dimension régionale.

L'orateur invite l'Assemblée à voter ce projet de délibération relatif au décret portant création de l'établissement public foncier régional.

M. DAGUENET souligne l'importance de ce projet de délibération, d'autant que les collectivités locales d'Ile-de-France sont désarmées face à la spéculation immobilière,

qui bat tous les records et met à mal les politiques poursuivies au niveau local.

L'orateur rappelle que son groupe soutient depuis longtemps cette initiative et exprime son vif intérêt pour ce nouveau dispositif qui va permettre d'engager une nouvelle ambition politique régionale, pour réguler le foncier.

L'orateur considère que l'établissement public foncier sera une structure efficace pour produire du foncier, destiné au logement, et sera ainsi l'échelon pertinent de la mise en œuvre des objectifs du chapitre logement du prochain S.D.R.I.F., par ailleurs cet outil facilitera la mise en œuvre opérationnelle des objectifs d'équilibre de l'habitat au niveau régional, de mixité sociale et de rééquilibrage entre l'Est et l'Ouest de l'agglomération parisienne.

L'orateur ajoute que l'agence foncière permettra d'assurer la maîtrise de toute la chaîne foncière précédant l'aménagement et jouera un rôle de facilitateur pour participer à des opérations publiques d'aménagement ainsi, les collectivités pourront plus efficacement engager du foncier à un coût compatible avec l'équilibre des opérations.

L'orateur regrette que le décret d'application limite les champs d'intervention de l'établissement public foncier au développement de l'offre de logements ou aux opérations de renouvellement urbain, en effet, l'agence foncière pourrait également œuvrer pour le développement de l'emploi en cherchant à rapprocher au mieux les lieux d'habitat et d'emploi.

L'orateur regrette également que les Départements des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et des Yvelines ne se soient pas associés à cette initiative, car cela prive les autres collectivités de moyens et de force d'action et met en évidence le manque de volonté politique pour assurer une cohérence territoriale au niveau régional.

L'orateur se réjouit que cet établissement puisse percevoir au plus vite une ressource propre mais il faudra, pour l'avenir, dégager d'autres sources grâce à d'autres recettes fiscales, comme la taxation des profits financiers, et l'Etat doit aussi apporter davantage sa part.

L'orateur souhaite que le Conseil de Paris soit informé des actions poursuivies et il semble pertinent qu'un bilan de l'Agence foncière puisse être examiné chaque année par le Conseil de Paris.

**M. AUTEXIER** considère qu'il est illusoire de penser que l'on pourra résoudre la

pénurie de logements sociaux qui existe à Paris, en n'utilisant que les maigres réserves foncières de la capitale, en effet, la solution ne sera trouvée qu'à l'échelle de la grande agglomération car il existe des terrains libres en Ile-de-France.

L'orateur indique que, dans cette optique, on aurait pu se réjouir de la décision, prise par l'Etat, à l'initiative de la Région, de créer un établissement public foncier en Ile-de-France, mais le millefeuille administratif qui est à l'œuvre en région parisienne vient juste de s'épaissir un peu plus, en effet les égoïsme locaux l'ont encore emporté et au lieu d'un seul établissement public, compétent sur tous les départements de la région, qui aurait permis d'avoir une politique foncière et immobilière, la droite, dans les Yvelines, les Hauts de Seine et le Val d'Oise, ne l'a pas voulu ainsi et chacun de ces départements aura donc son propre établissement.

L'orateur approuve la décision de l'Exécutif de demander que les ressources fiscales que prélèvera le nouvel établissement ne puissent être mobilisées au profit des établissements fonciers départementaux de ces trois départements, et de la même façon, il serait bien normal que les représentants de l'Etat et des départements concernés n'aient pas voix délibérative dans le conseil d'administration de la nouvelle instance : ils ne peuvent pas vouloir en orienter l'action sans y contribuer en rien.

L'orateur rappelle qu'il est proposé d'émettre un avis favorable à la création de cet établissement public, en l'assortissant de ces réserves et que son groupe se range à cette option, mais en déplorant que la logique des féodalités locales ait prévalu sur l'intérêt général et en étant lucide, c'est-à-dire en prévoyant par avance, que les résultats ne seront pas à la hauteur des ambitions.

**M. MANO**, rapporteur, se réjouit de la création de l'établissement public foncier d'Ile-de-France, sachant que cet établissement était très attendu pour essayer de maîtriser le foncier pour développer à la fois le logement, l'emploi et les équipements publics.

L'orateur regrette le manque de solidarité des Départements des Yvelines, des Hauts-de-Seine et du Val-d'Oise qui ont cru bon de ne pas s'associer à l'ensemble de la démarche régionale, pour traiter les problèmes uniquement sur le plan local, forts de leur fortune de taxe professionnelle pour les uns et de leurs émoluments sans doute pour les autres.

**M. SAUTTER**, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH - DU 5 G.

Il est adopté.

-----

#### **Observations sur l'Ordre du jour.**

**M. SAUTTER**, président, indique que le projet de délibération SGCP 2 G est retiré de l'Ordre du jour.

-----

#### **Désignation d'un représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme.**

**M. SAUTTER**, président, propose à l'Assemblée de procéder à la désignation de son représentant dans l'organisme suivant :

**- Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation (R. 6 G) :**

- M. Olivier PAGES.

La candidature proposée est adoptée (2006, R. 6 G).

-----

#### **Adoption par un vote global de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.**

**M. SAUTTER**, président, propose à l'Assemblée de se prononcer, à main levée, par un vote global, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'inscription.

Ils sont adoptés.

-----

#### **Clôture de la séance.**

La séance est levée à 16 h 10.

-----

## **Votes spécifiques.**

Anne HIDALGO

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 112 G.

Christian SAUTTER

Jean-Bernard BROS

Lyne COHEN-SOLAL

Danièle AUFFRAY

Isabelle GUIROUS-MORIN

René LE GOFF

Jean-Pierre PIERRE-BLOCH

Eric HELARD

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEE 35 G.

## **Membres présents :**

M. Gilles ALAYRAC, Mmes Edwige ANTIER, Marie-Thérèse ATALLAH, Danièle AUFFRAY, Clémentine AUTAIN, Nicole AZZARO, Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Didier BARIANI, Mmes Corine BARLIS, Dominique BAUD, Geneviève BELLENGER, MM. Hervé BENESSIANO, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Geneviève BERTRAND, MM. Jean-François BLET, Serge BLISKO, Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Jack-Yves BOHBOT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, MM. Christophe CARESCHE, Pascal CHERKI, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, M. Francis COMBROUZE, Mme Myriam CONSTANTIN, MM. Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Jacques DAGUENET, Claude DARGENT, Mme Laurence DOUVIN, Melle Laurence DREYFUSS, Mmes Véronique DUBARRY, Martine DURLACH, MM. René DUTREY, José ESPINOSA, Mmes Mireille FLAM, Elisabeth de FRESQUET, MM. Gilbert GANTIER, Sylvain GAREL, Pierre GATIGNON, Mmes Catherine GÉGOUT, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mmes Moïra GUILMART, Isabelle GUIROUS-MORIN, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Danièle HOFFMAN-RISPAL, Pénélope KOMITÈS, Brigitte KUSTER, MM. Philippe LAFAY, Alain LE GARREC, René LE GOFF, Gérard LEBAN, Jean-François LEGARET, Alain LHOSTIS, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mmes Géraldine MARTIANO, Marie-Pierre MARTINET, Sandrine MAZETIER, MM. Alain MORELL, Christophe NAJDOVSKI, Melle Charlotte NENNER, MM. Olivier PAGÈS, Jean-Pierre PIERRE-BLOCH, Mmes Danièle POURTAUD, Cécile RENSON, M. Gérard REY, Mme Hélène RIMBERT, MM. Georges SARRE, Christian SAUTTER, Mmes Gisèle STIEVENARD, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Jean VUILLERMOZ.

## **Excusés :**

MM. Pierre AIDENBAUM, Jean-Louis ARAJOL, François ASSELINEAU, David ASSOULINE, Jean-Yves AUTEXIER, Eric AZIÈRE, Mme Véronique BALDINI, M. Edouard BALLADUR, Mme Violette BARANDA, MM. Jean-Charles BARDON, Denis BAUPIN, Jean-Pierre BECHTER, Mmes Dominique BERTINOTTI, Nicole BORVO, Khédija BOURCART, M. Jacques BOUTAULT, Mme Colombe BROSEL, MM. Michel BULTÉ, Christian CABROL, Pierre CASTAGNOU, Mmes Nicole CATALA, Jeanne CHABAUD, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Xavier CHINAUD, Mme Odette CHRISTIENNE, M. Jérôme COUMET, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Laurent DOMINATI, Tony DREYFUS, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, Eric FERRAND, François FLORES, Mme Françoise FORETTE, MM. Jean-Pierre FRÉMONT, Alexandre GALDIN, Yves GALLAND, René GALY-DEJEAN, Mme Danièle GIAZZI, M. Philippe GOUJON, Mmes Marie-France GOURIOU, Halima JEMNI, Anne KALCK, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG, Elisabeth LARRIEU, M. Christian LE ROUX, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Christophe LEKIEFFRE, Pierre LELLOUCHE, Mmes Annick LÉPETIT, Laëtitia LOUIS, MM. Roger MADEC, Daniel MARCOVITCH, Mmes Brigitte MARIANI, Sophie MEYNAUD, Françoise de PANAFIEU, MM. Jean-François PERNIN, Bernard PONS, Yves POZZO di BORGO, Mme Marielle de SARNEZ, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Mylène STAMBOULI, MM. Richard STEIN, Pierre-Christian TAITTINGER, Jacques TOUBON, Daniel VAILLANT.

## Table des matières

Vœu n° 1 G déposé par les groupes communistes, socialiste et RG, "Les Verts" et MRC relatif aux 52 millions d'euros dûs par l'Etat au titre du RMI. .... 2

DF 9 G Emission d'un titre de recettes à l'encontre de l'Etat pour la compensation du RMI/RMA. .... 2

DF 7 G Compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2005. .... 2

DF 8 G Compte de gestion de M. le Receveur général des Finances, Trésorier-payeur général de la Région Ile-de-France retraçant les opérations du Département de Paris au titre de l'exercice 2005. ... 2

Adoption de comptes rendus. .... 2

2006, DDATC 140 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de créer une "conférence Paris - Seine-Saint-Denis" et de signer le protocole de coopération y afférent. .... 2

Vœu n° 2 relatif au projet de délibération DDATC 140 G sur la conférence Paris - Seine-Saint-Denis déposé par le groupe socialiste et radical de gauche. .... 2

2006, DASES 177 G - Plan de renforcement du dispositif de prévention spécialisée : création de 5 postes complémentaires. .... 4

2006, DASES 248 G - Chantiers de solidarité internationale 2006. - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention et de fixer la participation financière du Département de Paris avec l'association "Léo Lagrange Ile-de-France", 153, avenue Jean-Lolive, 93500 Pantin, pour l'organisation de cinq chantiers en direction de jeunes en difficulté. .... 5

2006, DASES 169 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention avec l'Association pour l'ouverture d'un centre social aux Amandiers en vue de la réouverture du centre social sis 38, rue des Amandiers (20e), et de fixer la participation financière du Département de Paris pour l'exercice en cours. .... 6

2006, DASCO 21 G - Subvention à l'Association départementale des parents d'élèves de l'enseignement public de Paris (20e). - Montant : 20.000 euros. .... 6

2006, DLH - DU 5 G - Avis sur le projet de décret de création de l'établissement public foncier d'Ile-de-France. .... 6

Observations sur l'Ordre du jour. .... 8

Désignation d'un représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme. .... 8

Adoption par un vote global de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription. .... 8

Clôture de la séance. .... 8

Votes spécifiques. .... 9

Membres présents : ..... 10

Excusés : ..... 10